



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation :
3 décembre 2020

Date d'affichage :
3 décembre 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procuration : 3

A la majorité :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Excusée : Madame Sylvie Debove.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

Objet : Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.)

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le

14 JAN. 2021

Publiée et Notifiée le

14 JAN. 2021

Le Maire,

Laurent Poissant



L'A.F.C.C.R.E. est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (C.C.R.E.), organisation européenne qui rassemble plus de 150 000 collectivités territoriales en Europe.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'A.F.C.C.R.E.

Les collectivités territoriales membres de l'A.F.C.C.R.E. acquittent une cotisation annuelle, calculée au prorata de leur population et selon un barème fixé par le Comité Directeur de l'association.

Pour la commune de Mazingarbe cette cotisation est de 637 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité : -

Accepte l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. -

Accepte le versement de la cotisation 2020 pour un montant de 637 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

